



AUDIT GRANDS CONSOMMATEURS

Identifiez les actions de performance énergétique à appliquer selon la loi sur l'énergie.





PROFITEZ D'AVANTAGES TOUT EN REMPLISSANT VOS OBLIGATIONS

Si votre entreprise consomme annuellement plus de 5 GWh de chaleur ou plus de 0.5 GWh d'électricité, alors elle est considérée aux yeux de la loi comme un Grand Consommateur et doit par conséquent prendre des mesures d'efficacité énergétique.

Alliez efficacité et économies

DES ACTIONS D'ÉCONOMIES À ENTREPRENDRE OBLIGATOIREMENT

La loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) contraint les Grands Consommateurs du Canton à améliorer leur efficacité énergétique. Au total, près de 600 entreprises vaudoises sont concernées.

Pour diminuer leurs consommations, les Grands Consommateurs doivent désormais choisir une des variantes suivantes :

1. Une convention d'objectifs fixée avec la Confédération
2. Une convention d'objectifs fixée avec le Canton
3. Une analyse de la consommation d'énergie



PRÈS DE CHF
107 000.-
ÉCONOMISÉS
CHAQUE ANNÉE

Grands consommateurs d'énergie, les Bains de Lavey sont engagés dans plusieurs démarches d'efficacité énergétique, cherchant ainsi à réduire et optimiser leur consommation tout en répondant aux exigences légales. Grâce à ces démarches, l'entreprise économise chaque année près de CHF 107 000.- et 265 tonnes de CO₂.

LE DÉROULEMENT DE VOTRE AUDIT

1 LE PRÉ-DIAGNOSTIC

Le pré-diagnostic évalue votre maîtrise de l'énergie dans sa globalité et renseigne les éléments déterminant l'ampleur du diagnostic. Nous évaluons la situation énergétique de votre entreprise en fonction de ses objectifs, de sorte à pouvoir ensuite vous fournir les préconisations nécessaires à la mise en place d'un système de mesure et de suivi.

2 LE DIAGNOSTIC

Cet audit permet d'établir un catalogue chiffré d'actions de performance énergétique, d'investissements et de temps de retour notamment. Nous passons en revue tous les usages énergétiques listés dans le document de synthèse du pré-diagnostic (installations techniques, bâtiments d'entreprise, procédés industriels, ...).

3 L'AUDIT APPROFONDI (en option)

Vous pouvez consolider, techniquement et économiquement, certaines mesures d'efficacité énergétique dont le chiffrage demeure encore trop général pour prendre une décision au terme des phases précédentes.

VOS AVANTAGES CONCRETS

Voici un aperçu de ce que vous pouvez faire avec nous :

- Répondre aux exigences de la loi sur l'énergie
- Bénéficier d'aides financières cantonales et fédérales
- Analyser la consommation d'énergie de votre entreprise
- Cibler les dépenses énergétiques à diminuer
- Identifier vos actions de performances énergétiques
- Choisir la variante d'exécution de la loi optimale pour votre entreprise

LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET

1 RENCONTRE

Nous nous rencontrons et analysons votre installation.

2 ÉTUDE

Nous réalisons et vous présentons une étude complète.

3 PLAN D'ACTIONS

Ensemble, nous définissons une variante d'exécution de la loi optimale pour votre entreprise, basée sur les résultats de l'audit.

Pour prendre rendez-vous ou en savoir plus,
www.romande-energie.ch

0800 233 826 / maitrise@romande-energie.ch

3 RAISONS DE VOUS DÉCIDER POUR UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE GRANDS CONSOUMATEURS :

1. Vous déterminez les mesures de performance énergétique à prendre.
2. Vous bénéficiez de l'accompagnement d'un spécialiste ainsi que d'aides financières.
3. Vous réalisez d'importantes économies grâce à la maîtrise de vos consommations d'énergie.

